GRAND CONSEIL

Motion Pierre-André Page / Dominique Corminboeuf 131.05
DIAF

Loi sur les chiens

(Dépôt et développement)

Nous déposons cette motion afin que le Conseil d'Etat prenne des mesures urgentes contre d'éventuelles attaques de chiens dangereux, cela dans le but d'assurer la sécurité de la population de notre canton.

Les événements tragiques qui se sont déroulés ces derniers mois nous inquiètent énormément. C'est pourquoi, nous demandons au Conseil d'Etat de prendre des mesures rapides afin de rassurer la population fribourgeoise. Certains cantons ont réagi de cette façon, nous proposons que le canton de Fribourg fasse de même.

Une nouvelle loi est actuellement en consultation. Toutefois, son entrée en vigueur est à prévoir d'ici plusieurs mois, voire plusieurs années. Nous sommes convaincus que nous ne pouvons pas attendre si longtemps avant de prendre des mesures qui permettraient de limiter le risque d'accidents.

Nous proposons que les chiens considérés comme dangereux soient obligatoirement tenus en laisse et munis d'une muselière, et cela jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Cette obligation rassurera la population de notre canton et permettra au Grand Conseil de légiférer sur la nouvelle loi en prenant en considération les éléments d'une expérience supplémentaire.

Pierre-André Page et Dominique Corminboeuf, députés
et 24 cosignataires

15 décembre 2005